

56°/ 8 - Autorisation de passer un marché avec la Cie MARSEILLAISE DE MADAGASCAR

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un marché avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MADAGASCAR pour fourniture de riz destiné aux diverses cantines scolaires; le montant de cette dépense est de : 2.128.097.fra. pour le premier semestre de 1963.

Les crédits sont prévus à l'article 601 du budget primitif de l'exercice 1963 ./.

*Le Maire*  
*Le Secrétaire Général*  
*M. Michel*  
*député*  
*Le Secrétaire Général*  
*de la Ville de Marseille*

Aadopté à l'unanimité.